Province de Québec Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase MRC de La Matapédia

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 4 mars 2019, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1 Monsieur André Pâquet, conseiller siège no 2 Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3 Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4 Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5 Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, à 19 h 30, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présent et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

<u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u> <u>Résolution 34-19</u>

Madame Chantale Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Adoption du procès-verbal Résolution 35-19

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Première période réservée à l'assistance

Administration générale

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Les membres du conseil étudient chacun des dossiers soumis sur cette liste.

<u>Autorisation d'envoi de dossiers à la MRC – Vente pour non-paiement de taxes</u> <u>Résolution 36-19</u>

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser le directeur général et secrétairetrésorier à transmettre les dossiers des propriétaires des matricules # 8092-06-7882, 8091-48-3667 et 8091-84-7230 à la MRC de La Matapédia et d'autoriser la MRC à procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

<u>Vente pour non-paiement des taxes municipales – Désignation d'un représentant Résolution 37-19</u>

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de nommer le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, à titre de représentant pouvant enchérir et se porter acquéreur de tout immeuble, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, lors de la vente publique pour non-paiement des taxes municipales qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à 10 h à la Salle du conseil de la MRC de La Matapédia.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Contribution financière à la tenue de la finale régionale de la dictée PGL Résolution 38-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'accorder une contribution financière de 115 \$ à l'école de Saint-Damase pour la tenue de la finale régionale de la dictée PGL qui se tiendra le samedi 23 mars prochain au Centre communautaire de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Conférence administrative régionale avec les municipalités (MAMH) Résolution 39-19

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'autoriser la participation de messieurs Jean-Marc Dumont, Joël Charest, André Pâquet, Martin Carrier et madame Martine Côté à la conférence administrative régionale avec les municipalités organisée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 avril prochain à l'Hôtel Rimouski, et de couvrir les frais relatifs aux déplacements et aux repas des participant-es, selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Transports

<u>Autorisation de paiement – Heures supplémentaires pour le déneigement Résolution 40-19</u>

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser le paiement de 135 heures au responsable de la voirie et du déneigement, Monsieur Ghislain Caron, représentant les heures supplémentaires effectuées du 1er décembre 2018 au 28 février 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

<u>Contestation de la soumission de TELUS – Route du Lac-Malcom</u> <u>Résolution 41-19</u>

CONSIDERANT QUE — des travaux de reconstruction de chaussée auront lieux sur la route	CONSIDÉRANT QUE	des travaux de reconstruction de chaussée auront lieux sur la route
---	-----------------	---

du Lac-Malcom;

CONSIDÉRANT QU' un fil de cuivre appartenant à la Compagnie de télécommunication

TÉLUS est présent sous la chaussée et ce, sur une longueur de

±5.2KM;

CONSIDÉRANT QUE le fil de cuivre a été installé sinueusement et à des profondeurs

variant entre 0.1m à 1.0m;

CONSIDÉRANT QUE TÉLUS procède actuellement à l'installation aérienne de la fibre

optique dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE dans un avenir très rapproché (± 3 ans) la fibre optique permettra de

desservir l'internet et la voix;

CONSIDÉRANT QUE le dit fil de cuivre n'aura plus aucune utilité et représenterait des frais

inévitable de désinstallation;

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation aérienne du fil de cuivre, pour une durée de vie utile

de \pm 3 ans, constitue un coût d'investissement pour les contribuables beaucoup trop important et socialement inacceptable versus la durée

utile du fil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu :

De demander à la Compagnie de télécommunication TÉLUS une révision de sa position en devenant un bon partenaire coopératif, juste et équitable et de modifier l'évaluation transmise le 18 octobre 2018 pour la relocalisation du fil de cuivre sur la route du Lac-Malcom afin que celle-ci ne comporte aucun frais.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Aménagement, urbanisme et développement

<u>Assemblée publique de consultation – règlement 301-2019 modifiant le règlement de zonage</u>

Les citoyens présents à l'assemblée publique de consultation demandent si la portée de la modification règlementaire proposée par le conseil municipal pourrait, à l'instar des érablières, inclure les catégories d'usages agricoles et forestières.

<u>Demande d'ajout d'usage au règlement 301-2019</u> <u>Résolution 42-19</u>

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, de mandater le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de procéder à l'ajout des catégories d'usages agricoles et forestières au premier article du règlement numéro 301-2019 et d'apporter les modifications appropriées dans le cadre du processus de modification règlementaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

<u>Versement de la contribution annuelle au Comité de développement et d'urbanisme</u> <u>Résolution 43-19</u>

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser le versement de la contribution annuelle au Comité de développement et d'urbanisme de Saint-Damase, totalisant un montant de 10 000 \$ représentant la contribution de la Municipalité (5 000 \$) et de la MRC de La Matapédia (5 000 \$).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Mise à jour de la conseillère responsable de la Bibliothèque (Réseau Biblio) Résolution 44-19

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de nommer Madame Martine Côté à titre de conseillère responsable de la Bibliothèque municipale de Saint-Damase auprès du Réseau Bilio.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Correspondance

Lecture et présentation de la correspondance du mois

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Projets d'investissement

Numérisation des archives municipales Résolution 45-19

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'autoriser le paiement de facture numéro 195 d'IdNum Tech., au montant de 5 872,30 \$, taxes incluses, représentant la phase 1 du projet de numérisation des archives municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Présentation et adoption des comptes du mois

Adoption des comptes du mois Résolution 46-19

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de février 2019, annexé au présent procès-verbal, au montant de 61 772,98 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Varia

Achat d'une cuisinière au Centre communautaire Résolution 47-19

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de réserver un montant maximal de 1 500 \$, avant taxes, à partir du budget de fonctionnement de l'exercice financier 2019 pour procéder à l'achat d'une cuisinière au Centre communautaire de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Opposition à la Loi sur l'enregistrement des armes à feu Résolution 48-19

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées;

Il est proposé par Monsieur André Pâquet et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Damase invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Deuxième période réservée à l'assistance

Levée de la séance Résolution 49-19

Il est proposé par Madame Martine Côté de clore la séance à 22 h.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont	Joël Charest
Maire	Directeur général et secrétaire-trésorie

jnature par